



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête « Cadre de vie et sécurité - CVS 2020 »

Services producteurs : Institut national de la statistique et des études économiques, département des ressources et des conditions de vie des ménages (DRCVM), Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), Service statistique ministériel de la Sécurité intérieure (SSM-SI)

Opportunité : avis favorable émis le 22 mars 2019 par la Commission « Services publics et services au public »

Réunion du Comité du label du 16 octobre 2019 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	Année 2020
Publication JO	Oui

Descriptif de l'opération

Au cours de sa réunion du 22 mars 2019, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS).

Le dispositif a été mis en place en 2007 à la demande de l'Observatoire national de la délinquance (OND), du ministère de la Justice et du Secrétariat général du comité interministériel à la ville, financeurs de l'enquête au démarrage. Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSM-SI), depuis sa création en 2014, soutient et participe également au financement de cette opération, essentielle pour l'évaluation et le pilotage des politiques de sécurité.

Les enquêtes de victimation offrent en effet une approche alternative de la mesure de la délinquance à celle fondée sur les seuls comptages administratifs. Les données administratives présentent des lacunes bien connues comme l'absence de déclaration de certaines atteintes par leur victime aux forces de sécurité, leur sensibilité aux pratiques d'enregistrement ainsi qu'aux modifications d'ordre législatif. La complémentarité de ces différentes sources permet d'offrir un cadre d'analyse global.

Les résultats des enquêtes de victimation alimentent les travaux de l'ONDRP et du SSM-SI, en particulier leurs rapports annuels publiés en décembre. Parmi les utilisateurs, on peut citer des administrations (ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Éducation nationale, ministère chargé des Transports, Commissariat général à l'égalité des territoires CGET), chercheurs traitant des questions sociales soulevées par la délinquance. Les partenaires les plus intéressés par le questionnaire sur les « violences au sein du ménage » sont ceux qui travaillent en particulier sur les violences faites aux femmes comme l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, le Service des droits des

femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) du ministère des Solidarités et de la Santé, et la Mission interministérielle pour la protection des femmes MIPROF.

Il n'existe pas de dispositif réglementaire européen d'enquête de victimation. La réalisation de telles enquêtes, au moins de façon périodique, est toutefois recommandée par l'ONU et la collecte annuelle conjointe ONU Eurostat sur le « crime et la justice pénale » comporte des questions sur la victimation, auxquelles seuls les pays qui disposent d'enquêtes nationales peuvent répondre.

L'enquête de victimation CVS vise à mieux connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes durant les deux années précédant l'enquête. Elle mesure la prévalence (proportion de victimes) et l'incidence (nombre d'actes subis) de certaines atteintes contre les personnes physiques ou leurs biens. Elle peut également étudier les variations annuelles, et effectuer des comparaisons des tendances avec celles des données administratives sur les faits constatés (notamment celles qui sont issues de l'enregistrement des crimes et délits par la police et la gendarmerie). De plus, le dispositif permet d'analyser les caractéristiques socio-démographiques des victimes, et d'aborder les effets de la victimation subie (dommages matériels et psychologiques, conséquences dans la vie quotidienne des victimes). L'enquête CVS permet aussi d'estimer la part des atteintes qui ne sont pas reportées aux autorités et de connaître les caractéristiques des victimes qui les ont subies.

L'enquête porte également sur l'opinion des personnes en matière de sécurité, dans leur cadre de vie notamment, et permet aussi d'estimer leur sentiment d'insécurité. L'enquête peut enfin comporter des modules thématiques aperiodiques visant à intégrer des questions sur des atteintes non ou partiellement couvertes dans les modules permanents. Deux nouveaux modules ont été introduits en 2018, le premier portant sur les infractions économiques (arnaques et corruptions) et le second sur les atteintes à caractère discriminatoire.

L'enquête a lieu en France métropolitaine (19 600 logements en 2020). Elle est étendue occasionnellement aux départements d'Outre-mer : La Réunion en 2011 (1 500 logements échantillonnés) et la Guadeloupe, Martinique et Guyane en 2015 (3 000 logements échantillonnés par département). En 2020, l'enquête aura lieu pour la première fois à Mayotte (3 000 logements prévus).

La passation du questionnaire est réalisée pour sa plus grande partie en face-à-face, par un enquêteur du réseau Insee équipé d'un ordinateur (Capi pour Computer Assisted Personal Interviewing). Pour les questions portant sur les violences sexuelles et les violences au sein du ménage, il est demandé au répondant de saisir lui-même ses réponses sur l'ordinateur au moyen d'un protocole sous casque (A-Casi pour Audio Computer Assisted Self Interviewing), qui permet aux personnes interrogées de répondre de façon autonome et dans la confidentialité par rapport à toute tierce personne, y compris l'enquêteur ou les autres personnes du ménage. Après verrouillage du questionnaire par l'enquêté, les réponses à ces questions ne sont plus accessibles à l'enquêteur, ce qui garantit une complète confidentialité sur cette partie du questionnaire.

L'enquête dure 50 minutes en moyenne dont 8 minutes pour le questionnaire auto-administré (20 minutes maximum). Le temps de réponse varie selon les événements vécus par l'enquêté(e) : en l'absence de victimations subies, la passation du questionnaire dure 40 minutes en moyenne. En cas de victimations multiples, elle peut dépasser une heure.

Les décisions stratégiques relatives à l'enquête CVS sont prises par un comité de pilotage rassemblant l'Insee, l'ONDRP et le SSM-SI. Un groupe de concertation et d'exploitation regroupe les différents utilisateurs dont l'ONDRP, le SSM-SI, le ministère de la Justice, la MIPROF, le CESDIP, la SDFE, l'INED et le CGET. Ce comité, mis en place début 2015, a été consulté sur les besoins des différents partenaires et est consulté chaque année sur les évolutions du questionnaire. Les membres de ce comité sont invités à participer aux différents groupes de travail mis en place pour élaborer ou réviser le questionnement. Les partenaires du Cnis intéressés par les résultats de cette enquête qui le souhaitent peuvent rejoindre ce groupe.

L'enquête alimentera les rapports annuels de l'ONDRP et du SSM-SI qui devraient être publiés au 1^{er} trimestre de l'année suivant la collecte.

~~~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

**Remarques générales**

- Le Comité du label de la statistique publique remercie le service pour la qualité de son dossier, de son exposé oral et du dialogue au cours de la séance.
- Le Comité du label de la statistique publique invite le service à rédiger une note relative à la réduction de la taille de l'échantillon et au mode d'échantillonnage de l'enquête 2020.
- Le Comité du label prend note des changements méthodologiques envisagés pour l'enquête 2021, et demande au service de lui transmettre une note en précisant la nature. Il invite le service à se rapprocher à brève échéance du Cnis pour planifier les opérations en vue de l'obtention d'un label pour l'enquête 2021.
- Le Comité du label demande à être destinataire des conclusions de l'expérimentation de panélisation tant sur les modes de collecte (éventuellement multi-mode) que sur son intérêt pour le suivi des évolutions annuelles. Ce bilan pourrait orienter la prise de décision pour l'organisation des futures enquêtes.
- Le Comité du label prend note de l'ouverture de la concertation avec les partenaires sociaux. Il encourage le service à étendre cette ouverture vers la communauté de chercheurs susceptibles d'être intéressés par le thème.

**Méthodologie**

- Le Comité du label souhaite recevoir une note décrivant le mode de tirage pour Mayotte, ainsi qu'une note sur la correction de la non-réponse qui devra être adaptée en raison du moindre nombre de variables disponibles par rapport à l'enquête pour la métropole.

**Questionnaire**

- Le Comité du label attire la vigilance du service sur l'impact du changement de date de collecte plus tardive dans l'année par rapport aux précédentes enquêtes. Il invite le service à identifier d'éventuels biais liés à un « effet mémoire » positif ou négatif en raison du décalage de la collecte. Par ailleurs, la formation des enquêteurs doit être aménagée, et un argumentaire et/ou des consignes dispensées pour bien expliquer le principe pour la datation des événements concernés par le recueil.
- Le Comité du label prend acte que certaines questions du questionnaire Mayotte (auto-administré notamment) ne sont proposées aux enquêtés qu'en français, non traduites en shimaoré, ce qui peut nuire à la qualité de la collecte.
- Le Comité du label regrette que les questionnaires mahorais ne prévoient pas le département de Mayotte comme lieu de survenance d'incidents.
- Le Comité du label suggère de revoir la question VAV50 des questionnaires individuels afin de mieux appréhender l'impact sur la vie familiale.
- Dans une perspective de plus long terme, le Comité du label invite le service à réfléchir à la possibilité d'interroger des enfants de moins de 15 ans, pour mieux connaître les violences intra-familiales envers les très jeunes.

### **Lettres-avis et dépliant**

- Le Comité du label prend acte des modifications effectuées dans les lettres-avis et dans le dépliant suivant les remarques émises dans le rapport du prélabel. Le service enverra la version complète et définitive des lettres corrigées et du dépliant.

### **Cnil**

- Les remarques écrites de la Cnil et de l'Unaf ont été citées en séance et transmises au service.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité permettant, par délégation du Cnis, l'attribution du label d'intérêt général et de qualité statistique à l'**enquête « Cadre de vie et sécurité (CVS) »**, en France métropolitaine et à Mayotte, et il propose l'octroi du caractère obligatoire.

**Cet avis est valable pour l'année 2020.**

La présidente du comité du label de la  
statistique publique



Nicole ROTH